

Formation d'Experts Franco-Allemands (PEA)**Appel à candidatures**

Financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ce programme s'adresse à deux catégories d'étudiants :

Étudiants germanistes LCE et LEA (allemand / anglais) inscrits en 2018 / 2019 en 2e année de Licence

- **Les étudiants de la filière LCE** suivront à l'université de Göttingen des cours de grammaire, de traduction, de littérature et de civilisation.
- **Les étudiants de la filière LEA** suivront dans le centre d'accueil à l'université de Bochum des cours de langue allemande, de langue anglaise, de sciences économiques et de droit.

Le programme d'enseignement est conçu, dans la mesure du possible, d'après le cursus français de la 2e année de licence. Les participants recevront cet enseignement sous la responsabilité d'un tuteur allemand. Avant le départ en Allemagne, les candidats sélectionnés sont tenus de se renseigner auprès de leur université d'origine sur les conditions de validation des acquis en Allemagne à leur retour en France.

Le DAAD et le tuteur se chargent, le cas échéant, de l'hébergement et de sa réservation.

Durée

du 1er septembre au 31 janvier 2018

Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université
- 1^{ère} année complète de Licence LCE allemand / anglais (session de juin 2018)
- Un test de langue n'est pas requis

Montant de la bourse

325 euros

Candidature en ligne

cf. instructions ci-dessous

Du 02/04 au 15/05/2018

Renseignements et dépôt des dossiers de candidature

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

Catherine Eudine

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 58 73

Mél : eudine@daad.de

Date limite de dépôt de dossier : 15 mai 2018

Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement et à les préparer pour la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement le « **Guide de candidature** » (disponible en pdf sur <http://paris.daad.de> → Trouver un financement → Aide à la candidature).

Procédure de candidature : 1^{ère} étape (Funding Guide)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Programme d'études en Allemagne PEA).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application » qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#) et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Procédure de candidature : 2^{nde} étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en [ligne](#) sur le [portail du DAAD](#).
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature.
- Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer de candidature.
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « **Guide de candidature** » mentionné ci-dessus. .
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).
- À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« **Bewerbungszusammenfassung** » / « **application summary** ») disponible sur le portail, contenant l'ensemble des pièces de votre candidature, est à imprimer et envoyer au DAAD France.

La rubrique « Compte bancaire » du formulaire de candidature ne doit pas être complétée. Le portail ferme automatiquement à la date limite de candidature.

Le dossier transmis par la poste doit être identique au dossier enregistré sur le portail de candidatures en ligne.

ATTENTION : Nous vous remercions de ne pas tenir compte de la liste des pièces justificatives figurant sur le portail de candidature allemand du DAAD et de prendre en considération la liste qui suit ;

Pièces justificatives à joindre au formulaire de candidature :

- **Un curriculum vitae en français et un curriculum vitae en allemand.**
(Précisez l'adresse postale, le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement en cours d'année ou pendant les vacances pour un complément d'information.)
- **Une lettre de motivation en français et en allemand** indiquant les raisons de votre demande ainsi que vos projets **professionnels** à l'issue de vos études universitaires.
- **Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature)** Le formulaire sera adressé et rempli par l'un de vos enseignants d'allemand actuels au sein de votre université. Les rapports sont confidentiels et seront soit transmis par l'enseignant directement à notre bureau de Paris, par courrier ou par voie postale, soit par le candidat lui-même, joint au reste de la candidature, dans une enveloppe scellée.
Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenbezogene Förderung → Bewerbung → Gutachten anfordern ou Personal funding → Application → Request letter of recommendation.

ATTENTION : les lettres rédigées par les lecteurs du DAAD ne sont admises qu'en tant que lettres complémentaires.

- **Une photocopie du relevé de notes du premier semestre de votre 1^{ère} année de Licence LCE Allemand ou de la Licence LEA Allemand-Anglais**
A défaut de relevé de notes délivré par l'université, veuillez le réaliser vous-même et le faire certifier par l'un de vos enseignants, dans l'attente du relevé officiel de fin d'année universitaire.
- Le cas échéant, **tous les diplômes, relevés de notes et bulletins obtenus entre le baccalauréat et la 1^{ère} année de Licence LCE Allemand ou la Licence LEA Allemand-Anglais**, classés par ordre croissant.
- **Une photocopie de votre diplôme du Baccalauréat accompagnée d'une photocopie du relevé de notes correspondant.**
- **Le certificat de scolarité 2017/2018**
- A l'issue de la session d'examens de juin, **une attestation de réussite à la 1^{ère} année complète de la Licence LCE Allemand ou de la Licence LEA Allemand-Anglais mentionnant les résultats obtenus pour chaque enseignement.**

Tous les documents doivent être au format A4 et rédigés en caractères d'imprimerie ou imprimés en français uniquement au recto de la feuille et en un seul exemplaire.

ATTENTION

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'acceptation de bourse via le portail de candidature. Dès réception, vous devrez la télécharger et l'enregistrer sur le portail de candidature. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Modalités et informations

Acceptation de la bourse

- Les boursiers sélectionnés reçoivent par mail via le portail de candidature la lettre d'admission (« Stipendienzusage ») à laquelle est jointe la déclaration d'acceptation de bourse (« Annahmeerklärung »). Ce document doit être téléchargé sur votre ordinateur puis téléchargé de nouveau sans signature sur le portail de candidature à l'endroit indiqué. La bourse n'est définitivement acquise que si cette déclaration d'acceptation est enregistrée sur le portail de candidature sous 4 semaines.
- Si vous ne pouvez pas accepter la bourse, nous vous prions de bien vouloir en informer immédiatement le DAAD à Bonn via le portail de candidature et le DAAD France (Mme Eudine) eudine@daad.de.
- Le tuteur de l'université pour laquelle vous avez reçu une bourse vous enverra des informations pratiques plus détaillées concernant, entre autres, votre date d'arrivée, votre logement, le déroulement du séjour sur place, etc.
- En règle générale, prévoyez votre arrivée pour le 1er septembre. Il est cependant possible que cette date varie d'un ou plusieurs jours selon l'université d'accueil. Votre tuteur vous communiquera la date précise à laquelle vous devrez vous présenter au plus tard à votre université d'accueil. Vous êtes cependant tenu de vous trouver au plus tard le 10 septembre dans votre centre d'accueil, même si votre tuteur ne fixe la réunion d'accueil qu'après cette date, faute de quoi, la première mensualité ne pourra vous être versée. Pour le versement de la bourse, un compte bancaire allemand doit être ouvert rapidement à votre arrivée sur place. Les cartes d'identité françaises expirées au-delà de la date indiquée sur la carte ne sont pas acceptées en Allemagne.

Vous êtes tenu, dès connaissance, de communiquer au DAAD à Bonn (ST24) via le portail de candidature ou par e-mail votre adresse en Allemagne. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de chambre. Veuillez également communiquer au DAAD tout changement d'adresse. Le DAAD se réserve le droit d'interrompre le paiement de la bourse si l'adresse ne lui a pas été communiquée rapidement.

- Les frais de voyage sont à la charge du boursier et ne peuvent ni être pris en charge, ni remboursés par le DAAD.

Versement de la bourse

- Le DAAD ne peut effectuer les versements mensuels que sur un compte bancaire allemand qu'il vous faudra ouvrir à votre nom auprès d'une banque à votre arrivée en Allemagne.
- Plusieurs jours (jusqu'à la fin du mois de septembre pour certains) pouvant s'écouler avant que vous ne disposiez de votre première mensualité de bourse dans votre ville d'études, veillez à avoir en

vosre possession à votre arrivée suffisamment d'argent pour payer, le cas échéant, le premier loyer, une caution (2 mois de loyer en règle générale) et les frais d'inscription à l'université qui incluent le « Semesterticket ». Une partie de ces frais peut être réclamée dès la fin du mois de juillet. Le montant de la bourse permet ensuite d'assurer la quasi-totalité des dépenses de la vie quotidienne.

- Nous nous efforcerons de vous faire parvenir votre première mensualité dans les plus brefs délais.

Inscription à l'université

- Le DAAD fait parvenir à l'université d'accueil et au tuteur la liste des boursiers sélectionnés dès la mi-juillet. L'inscription à l'université d'accueil est assurée par les boursiers, soit à distance durant l'été, soit sur place début septembre. Il est possible que vous deviez renvoyer quelques documents à l'université d'accueil avant votre arrivée. Votre tuteur vous tiendra informé. Les frais d'inscription à l'université sont à la charge du boursier. Ils incluent le « Semesterticket ». Le montant des frais d'inscription peut être demandé dès le mois d'août. L'option « Rundfunkgebühr » est à régler sur place.

A titre indicatif (situation en 2017/2018) :

- Les frais d'inscription à Göttingen s'élevaient à 260 euros environ et étaient à régler pour certains en août (dès le 18 août), pour d'autres début septembre. L'option « Rundfunkgebühr » a été versée sur place en 2 fois pour certains : 26 euros en octobre et 17 euros en janvier et pour d'autres qui vivaient en colocation en 1 fois : 120 euros pour un semestre, début décembre, ou encore 15 à 20 euros pour un semestre. (Les informations reçues étant très différentes à ce sujet, il est donc préférable de se renseigner sur place).
- Les frais d'inscription à Bochum s'élevaient à 316 euros (326 euros pour le semestre d'été 2018) et étaient à régler mi-septembre. L'option « Rundfunkgebühr » s'élève à 17,50 par mois d'après les informations officielles ; certains boursiers PEA ont pour leur part constaté qu'elle s'élevait à 30-40 euros environ et qu'elle devait être versée sur place en septembre/octobre. (Les informations reçues étant très différentes à ce sujet, il est donc préférable de se renseigner sur place).
- Il est conseillé de suivre des cours supplémentaires que vous pourrez suivre en plus des cours du PEA ; une préinscription au cours via internet est en règle générale obligatoire (à Bochum via **E-Campus** – accessible par un navigateur Internet tel que Firefox, Google, Chrome, Edge ... et à Göttingen via **E-Campus ou Flexnow**). Vous devez vous-même procéder à cette (pré)inscription. Les dates limite d'inscription sont généralement au tout début octobre. Renseignez-vous tôt auprès des départements concernés (ex : département d'anglais, histoire, sports ...) et auprès de votre tuteur afin de ne pas manquer les inscriptions à ces cours supplémentaires (notamment pour la reconnaissance de vos options en France).

Les boursiers sont tenus de s'inscrire parallèlement auprès de leur université en France.

Logement

Le logement est prévu dans la mesure du possible en cité universitaire mais également en colocation. Votre tuteur, qui se sera chargé au préalable de vous réserver une chambre, vous donnera de plus amples informations à ce sujet et vous communiquera votre adresse peu avant votre arrivée en Allemagne. Le loyer est à la charge du boursier. Une caution de 2 mois de loyer est demandée en règle générale. Il est vivement recommandé d'avoir en sa possession suffisamment d'argent à l'arrivée afin de pouvoir régler le premier loyer et éventuellement la caution. Tous ou une partie de ces frais peuvent être réclamés au cours de l'été.

A titre indicatif (situation en 2017/2018) :

- Le montant du loyer à Göttingen se situait entre 200 et 350 euros par mois, selon le type de logement (chambre universitaire ou en « Wohngemeinschaft »). Le premier mois de loyer a été versé le 1er septembre pour certains et, pour d'autres dès le 27 juillet. La caution était de 300 euros et était à régler en août pour certains et, pour d'autres, dès le 27 juillet. Elle a été remise aux boursiers à l'issue du séjour.
- Le montant du loyer à Bochum était de 258 euros. Le premier loyer et la caution (516 euros) ont été versés autour de la mi-août. La caution a été remise 6 semaines avant le départ définitif.

Einwohnermeldeamt

Une fois arrivés sur place, les boursiers doivent déclarer leur arrivée à Göttingen ou à Bochum à la mairie. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre tuteur.

Assurance

La bourse qui vous a été octroyée n'inclut aucune assurance maladie, accident ou responsabilité civile. Le DAAD ne prend pas en charge les frais d'assurance maladie, accident ou responsabilité civile. Procurez-vous, avant votre départ, auprès de votre caisse de sécurité sociale la carte européenne d'assurance maladie, si vous ne l'avez pas déjà. Grâce à cette carte, vous serez couvert par votre sécurité sociale étudiante pour la durée de votre séjour en Allemagne. Vous devrez présenter votre carte lors de votre inscription à l'université d'accueil allemande et lors de toute consultation médicale.

Droits et obligation

La bourse ne peut vous être versée que si vous vous trouvez effectivement dans votre lieu d'accueil pendant toute la durée du séjour. Vous êtes tenu d'assister à tous les cours obligatoires prévus dans le cadre du programme ainsi qu'aux excursions organisées par votre tuteur.

Vous n'êtes pas autorisé à quitter l'Allemagne pour une durée de plus de 10 jours sans l'autorisation préalable écrite du DAAD.

- Si vous devez interrompre, voire annuler votre séjour pour des raisons personnelles ou médicales, vous devez immédiatement - et avant votre retour en France - en avertir le DAAD en lui indiquant les

raisons de votre départ. La bourse ne peut être interrompue ou annulée sans l'accord préalable écrit du DAAD. Le DAAD se réserve alors le droit d'exiger le remboursement partiel ou intégral des mensualités de la bourse déjà versées.

- En cas de maladie de plus de deux semaines, vous êtes tenu d'en avertir votre tuteur et de fournir immédiatement au DAAD un certificat médical attestant la durée approximative de l'interruption de votre séjour ou, le cas échéant, votre incapacité à poursuivre votre séjour. En cas d'accident grave, vous êtes également tenu d'en avertir immédiatement le DAAD.
- Vous êtes tenu d'indiquer au DAAD la date de votre retour en France au moins 3 semaines avant votre départ. Vous ne recevrez la dernière mensualité de la bourse que si vous restez en Allemagne au moins jusqu'au 10e jour du dernier mois. Pour des raisons pratiques, ne fermez votre compte en banque que le jour ou la veille de votre retour en France.
- En acceptant la bourse, vous vous obligez également à remplir le questionnaire qui vous sera communiqué peu avant la fin de votre séjour.
- De plus, vous êtes tenu de nous faire parvenir par courrier un rapport libre en allemand jusqu'au 31 mars 2017 au plus tard, dans lequel vous voudrez bien nous faire part de vos impressions sur votre séjour d'études en Allemagne concernant notamment les points suivants :
 1. Etudes dans le cadre du PEA (avantages et inconvénients)
 2. Reconnaissance de vos études auprès de votre université d'origine
 3. Contacts avec les étudiants allemands
 4. Programme d'encadrement
 5. Montant de votre loyer et date du premier versement, montant de votre caution et date du règlement, montant de vos frais d'inscription et date du règlement
 6. Différences culturelles
 7. Propositions d'amélioration

Ces informations sont précieuses car elles nous permettent d'apporter des améliorations au programme et de donner toutes les informations nécessaires aux futurs boursiers.

Contacts DAAD

DAAD France
Catherine Eudine
Maison de la Recherche – Sorbonne Université
28 rue Serpente
75006 Paris
eudine@daad.de

Deutscher Akademischer Austauschdienst
(DAAD) ST24 Nord-/West-/Südeuropa
Veronica Metje
Kennedyallee 50

D - 53175 Bonn
metje@daad.de
Tél. : 0049 228 882 - 528
Fax : 0049 228 882 - 9- 528

Tuteurs***Bochum*****Frau Dr. Judith Kittler**

Kustodin
Romanisches Seminar
Ruhr-Universität Bochum
GB7/62
Universitätsstr. 150
D - 44780 Bochum
Tel. : (+49) 234 32 22 629
E-Mail : judith.kittler@rub.de

Göttingen**Balou Jean-Niques Kouï**

Seminar für Romanische Philologie
Georg-August-Universität Göttingen
Dienstzimmer : SRP 3.207
Tel. : (+49) 551 39 81 47
E-Mail : balou-jean-niques.koui@phil.uni-goettingen.de

Dr. Celia Mewes (Ms.)

Regionalreferat Europa, Russland, Israel / Regional Coordinator Europe, Russia, Israel
Georg-August-Universität Göttingen
Von-Siebold-Strasse 2, Raum 1.122
D-37075 Göttingen
Tel. : (+49) 551 39 21 322
E-Mail : celia.mewes@zvw.uni-goettingen.de